

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le jeudi 2 mai 2019 à 14h00 en mairie de SARREBOURG se sont réunis :

Mme PIERRARD Monique, MM. SORNETTE Philippe, MOORS Laurent, SCHAFF Jean-Yves, BRION Bernard

REFORME :

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) a été mis en place au 1^{er} janvier 2019. Ce répertoire électoral unique est géré par l'Insee et permet une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

En 2019, les électeurs avaient la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale pour les élections des représentants au Parlement européen jusqu'au 31 mars 2019. Une permanence exceptionnelle a été tenue en mairie à ce titre le samedi 30 mars de 10H à 12H.

D'autre part, les électeurs avaient aussi la possibilité de s'inscrire en ligne sur le site « ServicePublic.fr ».

Toute nouvelle inscription dans une nouvelle commune entraîne automatiquement la radiation de la liste précédente dans l'ancienne commune (gestion assurée par l'INSEE).

DERNIERES INSCRIPTIONS POSSIBLES JUSQU'AU 16 MAI :

Des inscriptions sur listes électorales sont possibles jusqu'au 16 mai pour des cas particuliers : seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...). Inscriptions L.30

ROLE DE LA COMMISSION :

La commission de contrôle s'assure avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale. Elle peut, au plus tard le 21^e jour avant le scrutin, réformer les décisions du maire ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit. Le compte-rendu de la commission de contrôle est publié le lendemain de la réunion.

INSCRIPTIONS :

La commission a procédé à l'examen du tableau rectificatif du 01/01/2019 au 02/05/2019 qui comporte **435 inscriptions. Toutes inscriptions confondues** (Electeurs et Electrices de – de 21 ans - jeunes de 18 ans inscrits d'office, nouvelles inscriptions).

RADIATIONS :

La commission a procédé à l'examen du tableau rectificatif du 01/01/2019 au 02/05/2019 qui comporte **325 radiations. Toutes radiations confondues décès, changement de commune, perte de droits etc....**

LISTE COMPLEMENTAIRE EUROPEENNE :

La liste complémentaire européenne comporte 1 personne. Cependant, il convient à la commission de procéder à l'inscription par voie d'ordonnance de M. VAN BOEXLAER Geoffrey (Belge), né le 29/10/1988 à Liège, domicilié à Sarrebourg, 219 rue Paul Gauguin – Inscrit le 28 janvier 2019 et ne figurant pas sur la liste complémentaire Européenne. Un défaut de concordance des fichiers ELIRE et le logiciel JVS est à l'origine de l'absence de cet électeur sur notre liste électorale.

La commission décide donc par voie d'ordonnance de l'inscrire.

D'autre part, la commission a constaté l'inscription de Mme Constanta MINEA née le 25/10/1959 à Jugureni (Roumanie), 13 rue des Capucins à Sarrebourg en doublon sur la liste Générale Municipale ainsi que sur la liste complémentaire européenne. Il convient donc de prendre contact avec la personne et de lui demander de choisir sur quelle liste elle désire voter.

La séance a été clôturée à 5H00 .

Les membres de la commission

